

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/7
	Révision n°: 0
IOTOX® PLUS	Date : 08/04/2020
	Remplace la fiche :
	10814-10815

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26
ipc@groupe-ipc.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **IOTOX® PLUS**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Insecticide polyvalent contre les volants, les rampants et les acariens

Préparation à usage biocide TP 18

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

1.5. Autre information

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Aquatic Chronic 3, H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Mentions d'avertissement

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P501 : Éliminer le contenu et son récipient dans les containers appropriés conformément à la réglementation locale en vigueur.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Type de formulation

Liquide insecticide contenant la substance active Acétamipride.

Identification	Nom	Classification	%
INDEX : 608-032-00-2 CAS : 135410-20-7 EC : 603-921-1	ACETAMIPRIDE	Acute tox. 3, H301 Aquatic Acute 1, H400 M = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M = 10	2 g/l (0.2 % w/w)
Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16			

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/7
	Révision n°: 0
IOTOX® PLUS	Date : 08/04/2020
	Remplace la fiche :
	10814-10815

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité (en présentant l'étiquette ou la FDS si possible).

En cas de contact avec la peau

Retirer les vêtements souillés et immédiatement, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de contact oculaire

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche à l'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée n'est disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz (oxyde de carbone, oxydes d'azote) en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome et, selon la taille de l'incendie, porter des vêtements de protection complets.

Autres indications

Éviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Éviter le contact avec les yeux et de la peau.

Eloigner les personnes non protégées.

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou dans les eaux de surfaces ou souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/7
	Révision n°: 0
IOTOX® PLUS	Date : 08/04/2020
	Remplace la fiche :
	10814-10815

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, sciure, absorbant universel).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent.
Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté pour élimination conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir § 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit.
Voir § 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle.
Voir § 13 pour les informations sur l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les précautions d'emploi figurant sur les emballages. Suivre le mode d'emploi.
Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

Préventions des incendies et des explosions

Aucune donnée n'est disponible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
Conserver dans l'emballage fermé, dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver entre 5°C et 35°C. Protéger contre le gel et conserver à l'abri de la lumière.

Indications concernant le stockage commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage

Interdire l'accès aux enfants et aux animaux domestiques.
Refermer le bouchon après utilisation. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
Stocker le produit en position verticale.

Température de stockage recommandée

Température ambiante.

7.3. Utilisation finale particulière

Utiliser seulement selon les instructions.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter tout contact inutile avec le produit. Avoir une bonne hygiène personnelle.
Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.
Retirer immédiatement les vêtements contaminés et bien les laver avant de les réutiliser.
Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

Protection des voies respiratoires

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection oculaire

Lors de manipulation adéquate pas nécessaire.

Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques (EN 374) recommandés.
Laver les gants après contamination.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/7
	Révision n°: 0
IOTOX® PLUS	Date : 08/04/2020
	Remplace la fiche :
	10814-10815

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Matériau des gants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix des gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants : le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection de la peau et du corps

Le port de vêtement de protection est conseillé.

Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines.

Informez les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide non visqueux
Couleur	: Transparent à opalescent.
Odeur	: Sans odeur caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 3.5-6
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair [°C]	: > 100°C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 0.98 – 1.02
Hydrosolubilité	: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Tension de surface (à 20°C)	: 26.5 +/- 0.4 mN/m
Viscosité dynamique	: 1.16 mPa.s à 20°C +/- 0.2°C 1.09 mPa.s à 40°C +/- 0.2°C
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

COV	: 0.77 %
-----	----------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans son emballage d'origine et conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/7
	Révision n°: 0
IOTOX® PLUS	Date : 08/04/2020
	Remplace la fiche :
	10814-10815

SECTION 10 : Stabilité et réactivité (suite)

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec d'autres chimiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification

Pas de données spécifiques disponibles pour le produit. Toutes les données se réfèrent aux substances actives.

Acétamipride (135410-20-7)	
DL50 orale rat	217 mg/kg (mâle) – 146 mg/kg (femelle)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 1.15 mg/l/4h

Effet primaire d'irritation

Corrosion/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité développementale

ACETAMIPRIDE (135410-20-7)

Rat/lapin : Négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

ACETAMIPRIDE (135410-20-7)

Test d'Ames : Négatif

Test d'aberration chromosomique : Positif

Micronucleus test (souris) : Négatif

Etude UDS : Négatif

Cancérogénicité

ACETAMIPRIDE (135410-20-7)

Rat : Négatif

Souris : négatif

Toxicité pour la reproduction

ACETAMIPRIDE (135410-20-7)

Rat : Négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/7
	Révision n°: 0
IOTOX® PLUS	Date : 08/04/2020
	Remplace la fiche :
	10814-10815

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Pas de données spécifiques disponibles pour le produit. Toutes les données se réfèrent aux substances actives.

CAS	CE		
135410-20-7	230-525-2	ACETAMIPRIDE	
		CL50 (Truite arc-en-ciel <i>Oncorhynchus mykiss</i>) 96 h (mg/l)	> 100
		CE50 (Mouche arlequin, <i>Chironomus riparius</i>) 48 h (mg/l)	0.024
		CE50 (Puce aquatique, <i>Daphnia magna</i>) 48 h (mg/l)	49.8
		ErC50 (algue, <i>Desmodesmus subspicatus</i>) 72 h (mg/l)	> 98.3

12.2. Persistance et dégradabilité

ACETAMIPRIDE (CAS 160430-64-8)

Pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ACETAMIPRIDE (CAS 160430-64-8)

Pas de potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après le Rapport des Autorités Compétentes (CAR, Août 2018, Règlements (UE) N° 525/2012 et N°2018/1129), la substance ACETAMIPRIDE remplit les critères vP et T.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

Ne pas jeter les restes dans l'égout. Ne pas déverser dans le milieu nature et dans les eaux.

Catalogue européen des déchets

02 01 08 : Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

Emballages non nettoyés, recommandations

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne pas réutiliser les emballages vides, mise au rebut des déchets conformément aux prescriptions locales.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Préparation non classée pour le transport.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/7
	Révision n°: 0
IOTOX® PLUS	Date : 08/04/2020
	Remplace la fiche :
	10814-10815

SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Nom	CAS	%	TP
ACETAMIPRIDE	135410-20-7	2 g/l	18

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Liste des § modifiés lors de la dernière révision :

Fin du document